



Autorisation Parentale pour une randonnée dans la Rivière des Galets

J'autorise mon enfant en classe de

à participer à la sortie randonnée pendant le cours d'EPS :

Date choisie (voir planning) : Horaire :

Professeur d'EPS :

Mon enfant devra prendre de l'eau, mettre sa tenue de sport à l'avance (pas de vestiaire), se munir d'une casquette ou chapeau (crème solaire si besoin), et bien sûr de chaussures de sport.

L'inscription sur un créneau horaire est obligatoire auprès de votre enseignant d'EPS (via courriel ou messagerie Pronote). En effet, les groupes ne doivent pas dépasser 15 élèves par enseignant. Les premiers inscrits seront retenus, les autres devront changer de créneau horaire. Ne pas vous inscrire sur un créneau si vous y avez cours dans un autre enseignement.

Le rendez-vous sera fixé au petit portail du gymnase Cotur (rue Pasteur) avec cette autorisation signée.

Le Signature d'un parent ou responsable légal :

Les élèves n'ayant pas apporté leur autorisation parentale signée ne pourront pas participer.